

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 10 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze,

Le dix février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du cinq février deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	06
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12.
4.	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15.
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine , Mme LACROIX Aurore, M. ANGO Jacques, M. GIRARD Pascal, Mme SAINT-PIERRE Valérie.

Pouvoirs : M. ANGO Jacques à M. CABART Jean-Claude, Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme DEBRAND Monique

OBJET : CESSION DE TERRAINS à la commune de Pargny sur Saulx pour un euro symbolique (annule et remplace la précédente délibération n°15/05 en date du 06/01/2015)

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant qu'à la suite de l'opération relative aux levées de doute organisée par les services de l'Etat :

- Monsieur et Madame BARROIS Jean-Pol cèdent à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 137 d'une superficie réelle de 2605 m²
- Madame LECOCQ Pauline cède à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 134 d'une superficie réelle de 211 m² et la parcelle AD 135 d'une superficie réelle de 591 m².

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les cessions susvisées, à savoir :

- Monsieur et Madame BARROIS Jean-Pol cèdent à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 137 d'une superficie réelle de 2605 m²

- Madame LECOCQ Pauline cède à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 134 d'une superficie réelle de 211 m² et la parcelle AD 135 d'une superficie réelle de 591 m².

DECIDE de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de cession. Les frais notariés seront à la charge de la mairie.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN